

MAIRIE

02310 PAVANT

Tel. 0323700417

Fax 0323701086

Réunion du Conseil Municipal

(art. 24 du Code de l'Administration communale)

Le Conseil Municipal de la commune DE PAVANT se réunira, en séance ordinaire le 28/02/2008 à 19 heures 0.

OBJET DE LA REUNION

- Vote du Compte Administratif 2007
- Modification des statuts de la Communauté de Communes
- D. G. E. 2008
- Encaissement chèque
- Compte-rendu visite annuelle voirie communale
- Tableau des permanences pour les élections municipales et cantonales
- Questions diverses

Fait à PAVANT, le 19/02/2008

Le Maire,



EXTRAIT DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Convocation
Du 19.02.08 L'an deux mille huit le 28 février à 19 heures 00
Le Conseil Municipal de la Commune de PAVANT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de PRETAT Bernadette, Maire

Affichage
Du 01.03.08 Etaient présents : PRETAT Bernadette, DREMONT Françoise, FAVIER Raymond, DUNIAU André, HERICOURT Frédéric, CALAN Sylvie, LEMISTRE Marie-France, FOUCAULT Ghislaine, PLONQUET Martine, FAVIER Bruno, VERGNOLLE Patrick, DESTREZ Claude

Conseillers en exercice : 14

Présents : 12
Absents : 2 Absents :
Mme DOUY Anne-Marie excusée et non représentée
MM. MOULINS André excusé et non représenté

Votants : 12 Secrétaire de Séance : Mme Martine PLONQUET

**OBJET : Modification des statuts de la Communauté de Communes
N° 01-2008**

Suite au Conseil communautaire du 20 décembre 2007, les conseillers communautaires ont accepté d'étendre la compétence relative aux systèmes d'assainissement non collectifs par « entretien des systèmes d'assainissement non collectif – réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif dans le cadre d'opérations groupées ».

Le conseil municipal se prononce favorablement par 7 voix POUR – 1 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS.

**OBJET : Indemnité forfaitaire complémentaire pour élections
N° 02-2008**

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 eu 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations es fonctionnaires et notamment son article 20,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136,
Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,
Vu le décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,
Vu l'arrêté du 14 janvier 2002 fixant le montant de référence de l'IFTS,
Vu l'arrêté ministériel du 27 février 1962 relatif à l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élection,
Vu la circulaire ministérielle du 11 octobre 2002 (DGCL – FPT3/2002/N.377)
Vu les crédits inscrits au budget,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'instituer selon les modalités et suivant les montants définis dans l'arrêté du 27 février 1962 et du décret 2002-63 l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections :

- Filière administrative – Attaché territorial – secrétariat de mairie

Précise que le montant de référence sera celui de l'IFTS de 2^{ème} catégorie assortie d'une coefficient de 3.

Le paiement de cette indemnité sera effectué après chaque tour de consultations électorales.

La dépense est votée.

**OBJET : Indemnisation de sinistre
N° 03-2008**

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le chèque d'indemnisation adressé par M. de SAINT-REMY d'un montant de 3740 € suite au vol commis au bâtiment communal du Clos Monsieur le 13 août 2007.

**OBJET : DGE 2008 – Dossier n° 1- Eglise
N° 04-2008**

Le conseil municipal après en avoir délibéré sollicite de l'Etat pour l'étalement de l'arc entre le bras sud et le bas-côté sud de l'église une subvention au titre de la Dotation globale d'équipement entre 30 et 50 % du montant hors taxes des travaux.

Une demande de subvention a également été présentée auprès du Conseil Général.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

Voir plan de financement ci-annexé.

**OBJET : DGE 2008 – Dossier n° 2- Installation d'un système d'alarme intrusion
N° 05-2008**

Le conseil municipal après en avoir délibéré sollicite de l'Etat pour l'installation d'un système d'alarme intrusion au bâtiment communal du Clos Monsieur une subvention au titre de la Dotation globale d'équipement entre 30 et 50 % du montant hors taxes des travaux.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

Voir plan de financement ci-annexé.

**OBJET : DGE 2008 – Dossier n° 3- Changement d'une porte à l'école
N° 06-2008**

Le conseil municipal après en avoir délibéré sollicite de l'Etat pour le changement d'une porte à l'école maternelle une subvention au titre de la Dotation globale d'équipement entre 30 et 50 % du montant hors taxes des travaux.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

Voir plan de financement ci-annexé.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007

Le compte administratif de 2007 qui fait ressortir les résultats suivants :

➤ **BUDGET COMMUNAL :**

Section de FONCTIONNEMENT :

. dépenses		376 436.94 €
. recettes		498 131.65 €
. résultat antérieur		93 640.87 €
. virement à la section d'investissement -		71 000.00 €
. solde cumulé de fonctionnement	+	144 335.58 €

Section d'INVESTISSEMENT :

. dépenses		97 375.93 €
. recettes		83 338.95 €
. résultat antérieur	-	70 897.33 €
. solde cumulé d'investissement	-	84 934.92 €

Le compte administratif est approuvé par 9 voix POUR, 2 CONTRE

➤ **pour le service de l'EAU :**

Section de FONCTIONNEMENT

. Dépenses		34 166.26 €
. Recettes		47 354.02 €
. résultat antérieur		31 173.45 €
. Solde cumulé de fonctionnement	+	44 361.21 €

Section d'INVESTISSEMENT

. Dépenses		5 000.34 €
. Recette		9 338.21 €
. résultat antérieur		9 012.76 €
. Solde cumulé d'investissement+	+	13 350.63 €

Le compte administratif est approuvé par 8 voix POUR, 2 CONTRE ET 1 ABSTENTION.

➤ - pour le service d'ASSAINISSEMENT

Section de FONCTIONNEMENT

. Dépenses		45 375.82 €
. Recettes		54 438.89 €
. résultat antérieur		16 172.57 €
. Solde cumulé de fonctionnement	+	25 235.64 €

Section d'INVESTISSEMENT

. Dépenses	:	2 708.53 €
. Recettes	:	7 966.22 €
. Résultat antérieur	:	9 972.28 €
. Solde cumulé d'investissement	:	+ 15 229.97 €

Le compte administratif est approuvé par 8 voix POUR, 2 CONTRE et 1 ABSTENTION.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Conseil municipal prend connaissance du rapport des services de l'Équipement suite à la visite de toutes les voies communales ;
- Établit le tableau des permanences pour les élections municipales et cantonales des 9 et 16 mars 2008 ;
- Ne donne pas suite à une demande d'échange de parcelles et demande le rétablissement d'un chemin qui a été labouré ;
- Prend note de la visite de l'ADEME à l'usine de PAVANT, notamment pour l'enlèvement des bidons qui ont été entreposés suite à leur première intervention, de plus une analyse hydro-géologique va être faite ;
- Accède à la demande de Mme PLONQUET, responsable de la bibliothèque de disposer de la petite salle de l'ancienne bibliothèque au Clos Monsieur, afin d'y stocker du matériel ;

- Décide de demander des devis pour la restauration d'un tableau de l'église et d'un fauteuil ;
- évoque les travaux à effectuer au niveau des sanitaires du pigeonnier ;
Madame PRETAT propose de faire les travaux avant le remboursement de l'assurance. Le problème de la garantie décennale est soulevé ;
- un conseiller signale que des dégradations ont été faites sur le terrain de foot.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

B. Pretat 407 A 97 J. Pretat